

## La mobilisation des ressources et la Convention sur la diversité biologique : combler le fossé

*Jessica Dempsey, Sara Nelson, Jens Christiansen, Audrey Irvine-Broque, Fernanda Rojas-Marchini, Patrick Bigger, Adriana DiSilvestro, Andrew Schuldt et Elizabeth Shapiro-Garza*

Trois tendances caractérisent la mobilisation des ressources depuis l'avènement de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 1992 :

- 1. L'insuffisance des ressources allouées aux trois objectifs de la CDB,<sup>1</sup>** due au fait que les gouvernements des pays développés n'aient pas respecté leur obligation d'allouer des ressources financières nouvelles et supplémentaires pour permettre aux pays en développement de mettre en œuvre efficacement leurs engagements.<sup>2</sup> C'est ce qu'on appelle souvent le « déficit de financement » : soit l'écart entre ce qui est nécessaire pour financer les trois objectifs et les ressources disponibles.
- 2. L'austérité généralisée dans la sphère publique et les transferts incessants de ressources et de richesses des pays en développement vers les pays développés par le biais de l'extractivisme, du service de la dette, de la fraude fiscale et des mesures commerciales.<sup>3</sup>** Cela a poussé les États, les banques multilatérales de développement (BMD) et certaines organisations non gouvernementales (ONG) à créer et à promouvoir une panoplie d'initiatives largement inadéquates et parfois délétères visant à inciter les capitaux privés à atteindre les objectifs de la CDB.
- 3. La croissance exponentielle des flux financiers publics et privés alimentant les industries et les secteurs dégradant la biodiversité parmi des approches volontaires inefficaces** pour « réguler » ces flux financiers et ces entreprises.

« Le déficit », la première tendance observée, a dominé les discussions portant sur la politique de la biodiversité, occultant les deuxième et troisième tendances observées : l'abondance de financements publics et privés

<sup>1</sup> Ces objectifs sont : 1) la conservation de la diversité biologique, 2) l'utilisation durable de ses éléments et 3) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

<sup>2</sup> Ce briefing emploie la terminologie de « pays développés » et de « pays en développement » car ce sont les termes utilisés dans la CDB et ils ont des implications juridiques en termes de droits et d'obligations.

<sup>3</sup> L'extractivisme a une variété de définitions, mais il fait généralement référence aux activités économiques qui impliquent des ressources naturelles, y compris les minéraux et les combustibles fossiles, mais aussi l'agriculture monoculturelle, la sylviculture et la pêche à grande échelle. Dans le cadre de l'extractivisme, les bénéfices de ces processus économiques profitent de manière disproportionnée aux nations, aux multinationales, aux sociétés financières et aux consommateurs du Nord.

**Le Réseau Tiers-Monde (Third World Network, TWN)** est une organisation internationale indépendante à but non lucratif de recherche et de défense des droits, qui s'emploie à mieux articuler les besoins, les aspirations et les droits des peuples du Sud et à promouvoir un développement juste, équitable et écologique.

**Adresse :** 131 Jalan Macalister, 10400 Penang, MALAISIE **Tél :** 60-4-2266728/2266159 **Fax :** 60-4-2264505

**Courriel :** twn@twnetwork.org **Site web :** www.twn.my

Le contenu de cette publication peut être reproduit ou réutilisé gratuitement à des fins non commerciales, sauf indication contraire. Cette publication est sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International Licence.

flottants et non réglementés finançant l'extinction des espèces, associée à une austérité persistante et à des transferts de ressources incessants des pays en développement vers les pays développés.

Il existe une autre approche : celle qui consiste à centrer une action étatique et multilatérale forte pour réguler et réorienter les flux financiers dégradant la biodiversité et les communautés, faisant progresser les institutions et les politiques publiques capables de rectifier les inégalités mondiales d'antan et actuelles. L'importance d'une action *mondiale* coordonnée liant la justice environnementale à la justice sociale est devenue encore plus évidente au cœur des appels à une reprise écologique suivant une récession économique induite par une pandémie. Comme l'a récemment déclaré l'économiste Jayati Ghosh, « l'internationalisme n'est pas un luxe. C'est une nécessité ».<sup>4</sup>

Cette alternative est reconnue dans la composante de mobilisation des ressources proposée dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CMB) qui est actuellement en cours de négociation. Ce cadre décrit les trois piliers de sa mission pour accomplir « un changement transformateur, inclusif et équitable dans les économies et la société »<sup>5</sup> : a) *réduire ou réorienter les ressources qui nuisent à la biodiversité* ; b) *générer des ressources supplémentaires de toutes sources pour atteindre les trois objectifs de la Convention* ; et c) *améliorer l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources*.<sup>6</sup>

Il s'agit là d'un changement bienvenu. Mais les efforts visant à faire progresser le changement transformateur et ces trois objectifs doivent tirer les leçons du passé et de la recherche établie. Dans un rapport de recherche plus long intitulé « *Beyond the gap : placing biodiversity finance in the global economy* » [« Au-delà du fossé : faire place à la finance de la biodiversité dans l'économie mondiale »], nous examinons les résultats émanant des efforts et initiatives existants dans l'atteinte de chacun de ces objectifs. Les principales conclusions de ce dossier sont résumées ci-dessous. Comme nous le détaillons dans la section portant sur les recommandations, de profondes réformes politico-économiques et des investissements publics dédiés sont nécessaires pour assurer des progrès ambitieux vers les objectifs de la CDB, y compris la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des bénéfices de l'utilisation de la biodiversité mondiale pour les générations actuelles et futures.

Il est particulièrement important de tirer les leçons des précédents cycles de financement du climat et de la biodiversité, compte tenu de l'enthousiasme croissant pour les « solutions basées sur la nature » (SBN). Les partisans de l'approche des SBN devraient tenir compte d'une leçon en particulier : l'accumulation d'investissements dans la nature sans s'attaquer aux principales sources de l'extractivisme (à savoir les règles commerciales et financières internationales, les profondes inégalités en termes de richesse, le lourd fardeau de la dette et l'austérité omniprésente) menacent de faire courir notre planète à la ruine et à toujours plus de violations des droits de l'homme.

## **Principaux enseignements visant à orienter la mobilisation des ressources et le cadre mondial pour la biodiversité de l'après-2020**

### **a) Réduire ou réorienter les ressources nuisant à la biodiversité**

**La libre circulation des capitaux et les accords de commerce et d'investissement axés sur les entreprises systématisent la perte de biodiversité** :<sup>7</sup> Depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, les flux de capitaux privés et publics ont accéléré les problèmes environnementaux mondiaux tels que le changement climatique

<sup>4</sup> Ghosh, J. (2020). How to build the global green new deal. Progressive International, May 7. <https://progressive.international/blueprint/80b03a68-68ca-4322-a3ad-c91775f167b9-jayati-ghosh-how-to-build-the-global-green-new-deal/en>

<sup>5</sup> Voir « Update of the zero draft of the post-2020 global biodiversity framework », <https://www.cbd.int/doc/c/3064/749a/0f65ac7f9def86707f4eafa/post2020-prep-02-01-en.pdf>, p. 6.

<sup>6</sup> Ces objectifs sont décrits dans le document CBD/SBI/3/5, annexe II « Projet d'éléments d'un éventuel successeur de la stratégie actuelle de mobilisation des ressources », <https://www.cbd.int/doc/c/2c34/9558/f1487764d65e89bafb74d8fa/sbi-03-05-en.pdf>, p. 15-16. Ces trois objectifs diffèrent légèrement des cinq objectifs décrits dans le document du CMB dans la note de bas de page 5.

<sup>7</sup> Voir « Au-delà du fossé », sections 2.2 and 2.3.

et la perte de biodiversité, exacerbant les inégalités et concentrant le pouvoir parmi les élites mondiales. Les flux financiers non réglementés et les activités des entreprises libres d'attaches dans les secteurs de l'extraction ont ouvert de nouveaux espaces fragiles à la production de marchandises, creusant le fossé entre ceux qui vivent avec les conséquences environnementales de l'extraction et ceux qui bénéficient du financement de ces développements. En 2019, 50 des plus grandes banques du monde ont souscrit plus de 2,6 milliards de dollars US dans des industries connues pour être les moteurs de la perte de biodiversité, soit un montant équivalent au produit intérieur brut (PIB) du Canada.<sup>8</sup> Comme le conclut une étude récente, « le secteur financier finance la crise de l'extinction de masse, tout en sapant les droits de l'homme et la souveraineté des peuples autochtones ».<sup>9</sup> Les règles (ou leur absence) qui régissent le commerce et les investissements internationaux sont impliquées dans la perte de biodiversité et constituent un obstacle majeur à la réalisation des décisions et des objectifs de la CDB. En outre, les prêts et l'aide des banques multilatérales de développement s'accompagnent souvent de dispositions relatives à la libéralisation du commerce et du secteur financier, changements de politique qui sont impliqués dans la stimulation d'une croissance extractive qui met la biodiversité en danger.

**Les programmes volontaires ont une capacité limitée à réduire ou à réorienter les ressources qui nuisent à la biodiversité :**<sup>10</sup> Lors du sommet de Rio en 1992, les élites mondiales et les pays développés ont mis de côté toute approche réglementaire qui aurait permis de régir un développement économique et des investissements de plus en plus mondialisés.<sup>11</sup> Les États ne voulant pas ou ne pouvant pas réglementer les industries et le commerce transnationaux, des mécanismes volontaires qui promettaient d'influencer le comportement des entreprises et des finances ont pris le devant de la scène. Parmi ces mécanismes figurent le Pacte mondial, les principes de l'Équateur, les principes des Nations Unies pour l'investissement responsable, et bien d'autres encore. Ces approches volontaires n'ont guère réussi à ralentir la perte de biodiversité mondiale et n'ont pas abordé les facteurs sous-jacents de la perte de biodiversité. Le bilan de la réglementation volontaire pour les entreprises et les acteurs financiers apporte une leçon essentielle : les banques, les entreprises, les fonds de pension et les autres acteurs financiers n'ont pas prouvé leur volonté d'autoréguler leurs activités ou leurs investissements, et ce en dépit de l'adhésion croissante à une pléthore d'initiatives mondiales ou d'efforts pour évaluer les risques liés au climat ou à la biodiversité.

**Les progrès réalisés en matière de suppression progressive des subventions néfastes sont lamentables :**<sup>12</sup> Les parties à la CDB reconnaissent la nécessité « d'éliminer, de supprimer progressivement ou de réformer » les incitations qui nuisent à la biodiversité comme stratégie principale pour mettre un terme à la perte de biodiversité, tel qu'exprimé par la cible 3 d'Aichi. Pourtant, les engagements institutionnels en la matière ne sont pas respectés, et la réforme des incitations nuisibles est l'un des objectifs des 20 objectifs d'Aichi pour lesquels les performances sont les plus mauvaises. Même des estimations prudentes portant sur les subventions nuisibles à la biodiversité montrent que les dépenses publiques consacrées aux incitations et aux subventions nuisibles continuent d'éclipser les dépenses nationales et internationales consacrées aux initiatives en faveur de la biodiversité : un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de 2020 a estimé que le flux de subventions potentiellement nuisibles à la biodiversité s'élevait à près de 500 milliards de dollars par an, soit un montant cinq à six fois supérieur aux ressources consacrées à la conservation.<sup>13</sup> Les principaux obstacles aux progrès visant à enrayer les subventions néfastes sont le manque de transparence et de recherche sur les flux de subventions et leurs impacts sociaux et écologiques, ainsi qu'un pouvoir politique et des intérêts d'élite bénéficiant des subventions fermement établis. En outre, si les avantages des subventions ont tendance à être inégalement répartis entre les classes, les races et les sexes, l'élimination de ces programmes sans solutions de rechange pourrait encore avoir un impact disproportionné

<sup>8</sup> Portfolio Earth (2020). Bankrolling Extinction, p. 6. Accessible sur : <https://portfolio.earth/>

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Pour plus d'informations et de recherches, voir « Au-delà du fossé », section 3.4.

<sup>11</sup> Rowe, J. K. (2005). Corporate Social Responsibility as a Business Strategy. In R. D. Lipschutz with J. K. Rowe, *Globalization, Governmentality, and Global Politics: Regulation for the Rest of Us?* (Routledge).

<sup>12</sup> Voir « Au-delà du fossé », section 2.3.

<sup>13</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (2020). *A Comprehensive Overview of Global Biodiversity Finance* (Rapport Final), p. 3. Accès sur <http://www.oecd.org/environment/resources/biodiversity/report-a-comprehensive-overview-of-global-biodiversity-finance.pdf>

sur les communautés marginalisées. Comme cela a été récemment démontré en Équateur et en Égypte, l'élimination des subventions aux combustibles fossiles peut être incluse dans les réformes économiques mandatées par les BMD qui reviennent à renforcer l'austérité, ce qui a un impact disproportionné sur les communautés qui dépendent davantage des services publics.<sup>14</sup> C'est pourquoi la lutte contre les inégalités locales et mondiales en matière de pouvoir politique et d'accès aux ressources doit faire partie intégrante de la suppression progressive des subventions néfastes. Les subventions maintiennent à flot des modèles inéquitables d'utilisation des ressources et de prise de décision, et leur démantèlement nécessite des politiques compensatoires permettant de redistribuer les ressources de manière plus équitable et durable.

**b) Générer des ressources supplémentaires de toutes sources pour atteindre les trois objectifs de la Convention**

**Les pays développés n'ont pas respecté les obligations contenues dans l'article 20 de la CDB et le principe des responsabilités communes mais différenciées (RCMD) :**<sup>15</sup> À l'échelle macro, le financement de la conservation et du développement de la biodiversité dans les pays en développement « est bien inférieur aux montants promis à Rio par les nations riches ». <sup>16</sup> Si les fonds d'aide ont augmenté depuis la création du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en 1991, les montants enregistrés sont loin des principaux accords conclus dans le cadre de l'Agenda 21, où les pays ont engagé environ 18 milliards de dollars par an pour le bénéfice des questions environnementales mondiales, dont 2 milliards de dollars ont été directement affectés à la protection de la biodiversité. En outre, aucun pays donateur n'a respecté son engagement « au cours des années qui ont suivi la promesse faite en 1992 ... [et] le financement total représente 58 % de la promesse de Rio ». <sup>17</sup> Le financement insuffisant et l'influence politique inégale au sein du FEM ont entravé la réalisation de l'article 20 sur les ressources financières et ont dès lors entravé la réalisation des objectifs de la CDB. En particulier, il est crucial de reconnaître que le soutien financier aux peuples autochtones et aux communautés locales (PACL) « n'est pas proportionnel à leurs contributions à l'utilisation durable et à la conservation de la biodiversité ». <sup>18</sup> À la lumière de ces engagements manqués, le mouvement politique a été de mettre l'accent sur le rôle de « toutes les sources » de financement, y compris les ressources nationales, la coopération Sud-Sud et le financement privé. L'accent mis sur les ressources intérieures et la coopération Sud-Sud a déplacé le fardeau sur les pays en développement, eux-mêmes souvent entravés par la dette et l'austérité qui en découle. De même, l'accent mis sur le financement privé et « mixte » aide les pays développés à se soustraire davantage à l'apport direct de fonds requis par l'article 20 et, en particulier, il est prouvé que le financement mixte accorde un traitement préférentiel aux entreprises du secteur privé des bailleurs, y compris le secteur financier. <sup>19</sup>

**L'austérité omniprésente, le poids élevé de la dette et la faiblesse des régimes fiscaux/du contrôle de l'évasion fiscale entravent la mise en œuvre de la CDB :**<sup>20</sup> La logique et l'hégémonie politique de l'austérité, souvent imposée par les conditions de prêt des BMD aux États endettés, créent un schéma pro-cyclique d'augmentation des emprunts souverains, ce qui entraîne le paiement d'intérêts en devises qui drainent les réserves de change. Ce même lien entre austérité et dette conduit les nations endettées à maintenir leurs taux d'intérêt intérieurs élevés pour accéder aux prêts, ce qui draine encore plus les recettes publiques. Tout cela signifie que les ressources nationales qui pourraient sinon aider à financer les objectifs de la CDB sont minimes ; des études montrent qu'un investissement accru de l'État dans la réglementation de l'environnement et son application entraîne une moindre perte de biodiversité, même en corrigeant les données pour tenir

<sup>14</sup> Reyes, O. (2020). *Change Finance, Not the Climate*. Institute for Policy Studies and Transnational Institute.

<sup>15</sup> Voir « Au-delà du fossé », sections 1.1, 1.2, et 1.3.

<sup>16</sup> Miller, D. C., Agrawal, A. and Roberts, J. T. (2013). Biodiversity, Governance, and the Allocation of International Aid for Conservation: Biodiversity Aid Allocation. *Conservation Letters*, 6(1), 12-20. <https://doi.org/10.1111/j.1755-263X.2012.00270.x>, p. 17.

<sup>17</sup> Ibid., p. 16.

<sup>18</sup> Forest Peoples Programme (2020). *Local Biodiversity Outlooks 2: The contributions of indigenous peoples and local communities to the implementation of the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020 and to renewing nature and cultures*, p. 29.

<sup>19</sup> Pereira, J. (2017). Blended finance: what it is, how it works and how it is used. Eurodad and Oxfam report. Retrieved from: [https://www.eurodad.org/blended\\_finance\\_what\\_it\\_is\\_how\\_it\\_works\\_and\\_how\\_it\\_is\\_used](https://www.eurodad.org/blended_finance_what_it_is_how_it_works_and_how_it_is_used)

<sup>20</sup> Voir « Au-delà du fossé », section 2.1.

compte des pressions comme la croissance économique et l'expansion agricole.<sup>21</sup> Le premier rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) sur l'État de droit environnemental a également constaté que de nombreuses lois environnementales ne sont pas mises en œuvre ou appliquées de par le monde, les ministères chargés de leur application manquant souvent de ressources et de financements.<sup>22</sup> Les niveaux élevés du service de la dette et les politiques d'ajustement structurel entravent également la mise en œuvre de la CDB au niveau national, en raison des pressions exercées pour développer les secteurs des produits de base voués à l'exportation qui menacent la biodiversité et les moyens de subsistance. L'austérité est exacerbée par le fait que les élites riches et les entreprises évitent et fuient les impôts, ce qui érode encore plus les coffres publics et rend la mise en œuvre de la CDB difficile et, dans certains cas, impossible.

**Les flux financiers à but lucratif visant à porter les projets d'amélioration de la biodiversité sont faibles, géographiquement limités et dans un perpétuel état de « projets pilotes » :**<sup>23</sup> Au cours des deux dernières décennies, l'accent a été mis sur la mobilisation de ressources financières privées pour combler « le fossé », soit par la conservation et la commercialisation des services écosystémiques sur le marché, soit par des approches de « financement mixte » qui ont recours à des fonds publics, philanthropiques ou supranationaux comme « effet de levier », ou pour « débloquer » ou « catalyser » les investissements privés. Ces approches sont elles-mêmes des symptômes, plutôt que des solutions, de l'austérité permanente venant limiter les fonds publics, et il existe des preuves d'impacts sociaux négatifs, notamment des violations des droits des communautés autochtones et locales. Malgré un optimisme constant quant au volume de capital privé disponible pour combler le déficit de financement de la CDB, les preuves émanant des trente dernières années d'efforts (allant de la bio-prospection au carbone forestier) jettent un doute sur le potentiel de ces approches à fournir les ressources nécessaires à la conservation de la biodiversité, et ce, d'une manière compatible avec les droits de l'homme et la justice sociale.

**Les approches reposant sur le marché, telles que les paiements pour les services écosystémiques (PSE), ne représentent pas une nouvelle source majeure de financement de la conservation et ont des effets mitigés sur la biodiversité et les moyens de subsistance :**<sup>24</sup> Les recherches montrent que dans certains cas, les PSE n'ont pas de résultats positifs et ont même des impacts négatifs sur la biodiversité, ce qui est un apprentissage majeur pour les institutions et gouvernements qui se font les chantres des « solutions basées sur la nature ». Là où les programmes ont le mieux réussi à aborder le changement d'utilisation des terres lié à la perte de biodiversité, ils ont été bien intégrés aux pratiques, économies et institutions locales, avec une forte représentation des valeurs et connaissances locales et un partage équitable des bénéfices. Le bilan des PSE offre des enseignements pour la conception d'une politique environnementale sensible au contexte, mais suggère également que de tels programmes sont difficiles à normaliser et à mettre à l'échelle ; ceci constitue une autre leçon venant tempérer l'enthousiasme actuel en faveur des SBN. Comme le conclut une étude spécifiquement axée sur le potentiel des PSE à mobiliser des ressources dans le cadre de la CDB, « Contrairement aux systèmes de PSE existants, [un nouveau] mécanisme de financement [pour la CDB] devrait financer la conservation à long terme de la biodiversité dans les pays en développement à faible revenu et à revenu intermédiaire ... indépendamment de tout autre service fourni par un écosystème ».<sup>25</sup> Ainsi, si le PSE peut s'avérer un outil utile, il n'a pas suffi à répondre aux besoins de financement de la biodiversité, et s'attaque rarement aux facteurs de perte de biodiversité à grande échelle. Et comme l'indique le rapport *Local Biodiversity Outlooks 2*, il est crucial que tous les efforts en matière de financement de la biodiversité « renforcent les mesures de sauvegarde pour faire face aux impacts négatifs continus du financement de la biodiversité sur les PACL et pour garantir leurs droits de manière proactive ».<sup>26</sup>

<sup>21</sup> Voir Waldron, A., Miller, D. C., Redding, D., Mooers, A., Kuhn, T. S., Nibbelink, N., ... Gittleman, J. L. (2017). Reductions in global biodiversity loss predicted from conservation spending. *Nature*, 551(7680), 364-367.

<sup>22</sup> United Programme des nations Unies pour l'environnement (2019). Environmental Rule of Law: First Global Report. United Nations Environment Programme, Nairobi. Accessible sur : <https://www.unep.org/resources/assessment/environmental-rule-law-first-global-report>

<sup>23</sup> Pour plus d'informations et de recherches, voir « Au-delà du fossé », sections 3.1 et 3.2.

<sup>24</sup> Voir « Au-delà du fossé », section 3.1.

<sup>25</sup> Hein, L., Miller, D. C. and de Groot, R. (2013). Payments for ecosystem services and the financing of global biodiversity conservation. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 5(1), 87-93, p. 91.

<sup>26</sup> Forest Peoples Programme (2020), op. cit., p. 29.

### c) Renforcer l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources

**Le retour sur investissement des initiatives axées sur le marché et le secteur privé, y compris le recours au financement mixte ou aux partenariats public-privé (PPP), a été faible ou négatif à grande échelle :**<sup>27</sup> Les partisans du financement mixte suggèrent que l'investissement public catalysera l'augmentation des flux de capitaux privés, en tirant le meilleur parti possible de fonds publics limités. Pourtant, les faits soulèvent de sérieuses préoccupations quant à ces affirmations, comme le montre le marché perpétuellement moribond de la REDD+ qui demeure totalement dépendant des subventions publiques pour réaliser ses impacts écologiques et économiques très limités.<sup>28</sup> Dans le même temps, les chercheurs ont souligné comment le financement mixte et l'utilisation des PPP peuvent diminuer la transparence et le contrôle démocratique des politiques publiques, ne pas profiter aux pays à faible revenu et accroître le poids de la dette publique.<sup>29</sup> Même la Commission de la Banque mondiale sur la croissance et le développement note que les PPP ont tendance à « remettre les profits entre les mains du secteur privé et les risques sur les genoux du secteur public ». <sup>30</sup> Ces mises en garde méritent un examen attentif. Alors que l'impulsion visant à « catalyser », « exploiter » ou « attirer » l'investissement privé par le biais de PPP ou de financements mixtes pour la mise en œuvre de la CDB est devenue un refrain de plus en plus commun, elle est le plus souvent chantée le plus fort par les institutions qui font respecter les règles de l'économie mondiale entraînant la perte de biodiversité. La nécessité d'attirer des capitaux privés est symptomatique de tendances économiques politiques plus larges comme l'austérité, le non-respect des obligations de l'article 20 et une réglementation financière et une réglementation des entreprises inadaptées.

**L'accent mis sur l'efficacité économique dans le financement de la biodiversité peut exposer à la fois la biodiversité et les populations à de nouveaux risques de marché :** <sup>31</sup> Avec les mécanismes basés sur le marché, l'accent mis sur l'efficacité tend à aller de pair avec des approches plus disciplinaires et plus orientées sur les marchés, ce qui peut entraîner des impacts sociaux négatifs. S'il en est qui décrivent les programmes de PSE axés sur le marché ont été décrits comme plus efficaces et plus efficaces que les PSE financés par les pouvoirs publics en raison d'un ciblage et d'une conditionnalité plus importants (paiements conditionnés par des changements d'affectation des terres ou par la fourniture de services écosystémiques), insister tant sur les marchés peut exposer à la fois les résultats en matière de biodiversité et les moyens de subsistance des participants à de nouveaux risques de marché. La prise de risque peut être acceptable pour les entrepreneurs qui développent un nouveau jeu en ligne ou une application logicielle, mais elle est inappropriée lorsqu'il s'agit de sauvegarder la nature et les moyens de subsistance de la planète. Ces résultats émanant des recherches sur les PSE devraient être au centre de toute discussion sur les SBN.

**La croyance persistante en une plus grande efficacité des solutions de marché est ancrée dans le dogme économique et n'est pas confirmée par les preuves émanant de plusieurs décennies de tentatives de mise en pratique de ces solutions :**<sup>32</sup> Si dans des contextes spécifiques les programmes axés sur le marché, y compris les PSE ou ce qu'on appelle aujourd'hui les SBN, peuvent jouer un rôle quand il s'agit d'appuyer des résultats en matière d'équité et de biodiversité, les tentatives visant à faire fonctionner ces programmes comme des marchés « efficaces » tendent à réduire la portée des bénéfices prioritaires et requièrent des ressources publiques importantes. Cette évidence appelle à une approche beaucoup plus efficace et efficiente pour une action mondiale qui consisterait en une réglementation financière axée sur les causes profondes de la perte de biodiversité et la réorientation et la suppression progressive et gérée des subventions

<sup>27</sup> Voir « Au-delà du fossé », section 3.1.

<sup>28</sup> Olesen, A., Böttcher, H., Siemons, A., Herrmann, L., Martius, C., Román-Cuesta, R. M., ... Wunder, S. (2018). *Study on EU financing of REDD+ related activities, and results-based payments pre and post 2020: Sources, cost-effectiveness and fair allocation of incentives*. Accessible sur le site internet du Bureau des publications de l'Union européenne : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/6f8dea1e-b6fe-11e8-99ee-01aa75ed71a1>

<sup>29</sup> Romero, M. J. et Ravenscroft, J. (eds.) (2018). *History RePPeated: How public-private partnerships are failing*. Coordonné par Eurodad et produit par des organismes de la société civile du monde entier en coopération avec la fondation Heinrich-Böll.

<sup>30</sup> Commission de la Banque mondiale sur la croissance et le développement (2008). *The Growth Report: Strategies for Sustained Growth and Inclusive Development*, p. 36.

<sup>31</sup> Voir « Au-delà du fossé », sections 3.1. et 3.2.

<sup>32</sup> Voir « Au-delà du fossé », sections 2.3, 3.1, et 3.4.

néfastes. En d'autres termes, il s'agirait d'une action engagée axée sur le premier pilier de la mission de mobilisation des ressources.

## Recommandations

1) **Mettre fin au lien entre l'austérité et la dette qui alimente l'extractivisme et entrave la mise en œuvre de la CDB.** Pour faire avancer l'appel à un changement transformateur, les Parties à la CDB doivent :

- Rejeter les politiques internationales et nationales axées sur l'austérité et la dette qui continuent à entraver les progrès dans l'atteinte des objectifs de la CDB et des objectifs de développement durable (SDG) ainsi que la reprise post pandémie, et inciter plutôt à de solides transferts Nord-Sud nécessaires pour soutenir la santé, le climat et la biodiversité au niveau mondial.<sup>33</sup>
- Réaffirmer et respecter les obligations de l'article 20, non pas sous couvert d'aide ou de charité mais comme le paiement des vastes dettes écologiques des pays développés.
- Accroître le financement du Fonds pour l'environnement mondial et d'autres fonds destinés aux initiatives autochtones et communautaires.<sup>34</sup>
- Pousser à la restructuration de la dette souveraine conformément aux objectifs et aux décisions de la CDB, y compris un certain niveau d'annulation ou de restructuration de la dette qui puisse permettre aux gouvernements de donner la priorité aux investissements dans des services publics de qualité ainsi qu'à une reprise post-pandémie qui soit juste et durable.<sup>35</sup> Dans le cadre de cet effort, les parties à la CDB devraient demander à l'organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'entreprendre une étude sur la relation entre la dette, l'austérité et la mise en œuvre de la CDB, en vue d'éliminer les obstacles spécifiques à la mise en œuvre de la CDB.

2) **Réglementer le financement et pénaliser les industries connues comme nuisant à la biodiversité et aux droits des peuples autochtones et des communautés locales.** Le langage utilisé dans le cadre actuel du CMB manque de force et il existe un risque que l'accent soit mis sur la divulgation volontaire et sur des actions dont on sait qu'elles sont inefficaces. Les parties devraient :

- ressources financières, ainsi que les dépenses militaires inutiles, pour soutenir la gérance par les peuples indigènes, les paysans et les petits exploitants.
- Soutenir activement les efforts visant à élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur les entreprises et les droits de l'homme qui intègre des normes de responsabilité claires dans le cas de violations des droits de l'homme par les entreprises et garantisse l'accès des victimes à des recours et à la justice, y compris la restauration et l'indemnisation des dommages causés à la diversité biologique.<sup>36</sup>
- Réviser l'obligation fiduciaire et les concepts associés qui régissent le financement institutionnel pour exiger la protection des biens publics comme un climat sûr et la diversité biologique, et pour inclure des engagements envers les normes et standards juridiques internationaux comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP).
- Exiger que les fonds de pension publics, les fonds souverains et les politiques des banques centrales s'alignent sur les objectifs et les décisions de la CDB par le biais d'une réglementation (et non de mesures volontaires).

<sup>33</sup> Voir Kozul-Wright, R. (2020). Recovering Better from COVID-19 Will Need a Rethink of Multilateralism. *Development*. <https://doi.org/10.1057/s41301-020-00264-y>

<sup>34</sup> Voir aussi Forest Peoples Programme (2020), op. cit.

<sup>35</sup> Ibid. A noter que cette recommandation n'entérine pas les échanges de « dette / nature » que nous passons en revue dans le dossier plus long (section 2.1) et sur lequel ce briefing est fondé.

<sup>36</sup> Voir <https://www.ohchr.org/en/hrbodies/hrc/wgtranscorp/pages/igwgonc.aspx>

- Veiller à ce que les accords commerciaux et d'investissement ne comportent pas de dispositions qui nient ou sapent les objectifs de la CDB et les droits humains, autochtones et paysans au sens large.
- Mettre en œuvre le « principe du pollueur-payeur », y compris des taxes ou des prélèvements sur les activités dommageables comme le transport maritime international, les industries extractives et l'agriculture industrielle, par exemple.
- Établir une obligation légale de diligence raisonnable, y compris l'obligation de prendre en compte, d'identifier et de divulguer les risques pour la biodiversité à tous les niveaux de la chaîne d'investissement, y compris pour les investisseurs institutionnels et les gestionnaires d'actifs. Cette obligation de diligence raisonnable devrait être associée à des sanctions proportionnées en cas de non-respect.
- Établir des règles relatives à la divulgation d'informations par les entreprises, y compris les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), de manière à améliorer la qualité, la normalisation et la comparabilité des informations non financières sur les principaux risques en termes de durabilité, y compris la diversité biologique.<sup>37</sup>

**3) Veiller à ce que le financement de la biodiversité n'entrave pas le changement transformateur ni ne compromette les objectifs de la CDB, de l'UNDRIP et de l'UNDROP.** Le bilan des mécanismes volontaires et fondés sur le marché, y compris les compensations, est décevant en termes de critères sociaux, économiques et environnementaux, mais ceux-ci continuent à occuper une place prépondérante dans les discussions de la CDB. Les parties devraient :

- Rejeter les mécanismes financiers et de marché qui entravent ou sapent les changements transformateurs nécessaires, comme la compensation carbone basée sur la biodiversité et les écosystèmes qui légitiment l'extractivisme et les relations de pouvoir prévalent.
- Veiller à ce que les systèmes d'incitation de type commercial, tels que les PSE, s'ils sont utilisés, soutiennent les efforts visant à lutter contre les facteurs indirects et à grande échelle de la perte de biodiversité, notamment le développement et l'utilisation inéquitables des ressources, et respectent les droits des peuples autochtones et des communautés locales.
- Veiller à ce que le financement de la biodiversité fasse progresser les trois objectifs de la CDB et ne compromette pas les décisions prises pour faire progresser et garantir les droits des peuples autochtones, des paysans, des femmes et des communautés locales.
- Renforcer les garanties pour tous les flux de financement de la biodiversité (y compris les flux privés et publics) afin de garantir le consentement libre, préalable et éclairé de tous les détenteurs de droits et autres parties prenantes.<sup>38</sup>
- Rejeter les financements mixtes et les partenariats public-privé qui continuent à socialiser les pertes et à privatiser les gains, et à l'instar, mettre en œuvre des approches réglementaires fortes, comme indiqué ci-dessus (au point 2), qui permettront de détourner plus efficacement les flux de capitaux des activités dommageables.

**4) Réduire les inégalités de richesse et de pouvoir aux niveaux national et international qui entravent le changement transformationnel.** Les inégalités de richesse concentrent le pouvoir, et ce pouvoir rend difficile le nécessaire changement de politique transformationnel. Les parties devraient :

- Mettre en place des garanties efficaces pour les défenseurs de l'environnement et des terres.<sup>39</sup>
- Soutenir l'élaboration d'une convention fiscale des Nations unies pour lutter contre les paradis fiscaux et les abus fiscaux des sociétés multinationales et autres flux financiers illicites par le biais d'un processus universel et intergouvernemental.<sup>40</sup>

<sup>37</sup> Voir la déclaration « Corporate Governance for Sustainability » disponible sur : [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=3502101](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3502101)

<sup>38</sup> Voir aussi la recommandation dans Forest Peoples Programme (2020), op. cit., p. 29.

<sup>39</sup> Ibid., p. 13.

<sup>40</sup> Voir la Commission Intergouvernementale onusienne sur les taxes, par exemple, <https://www.un.org/development/desa/financing/what-we-do/ECOSOC/tax-committee/tax-committee-home>



- Mettre en œuvre des mesures fiscales progressives, y compris, mais sans s’y limiter, des impôts sur la fortune aux niveaux international et national, et augmenter les taux d’imposition des banques mondiales et des grandes entreprises, afin d’accroître les fonds disponibles pour la mise en œuvre de la CDB, soutenir une reprise post-pandémie qui soit juste et remédier aux conséquences sociales et environnementales découlant des inégalités.
- Soutenir les mesures antitrust qui brisent le pouvoir des grandes finances et des entreprises qui exercent une influence disproportionnée sur l’élaboration des politiques.

**5) Agir pour démanteler les inégalités de classe, de caste, de race et de sexe qui sont à la base de la perte de biodiversité et qui entravent la conservation et l’utilisation durable.** Les parties devraient :

- Reconnaître le rôle des inégalités de classe, de sexe, de caste et de richesse comme moteurs de la perte de biodiversité et comme obstacles aux trois objectifs de la CDB.<sup>41</sup>
- Créer un groupe d’experts, qui fera rapport à la SBI 4, pour étudier plus avant la relation entre les inégalités de race, de sexe, de caste et de richesse et les objectifs/décisions de la CDB.
- Concentrer la mobilisation des ressources, y compris les ressources du FEM, sur un soutien continu à la gestion et aux ordres juridiques/politiques des peuples autochtones et des petits pêcheurs/agriculteurs qui mettent en œuvre la conservation et l’utilisation durable, mais qui, depuis si longtemps, sont criminalisés et blâmés pour la perte de biodiversité.

---

*Notre équipe est composée de chercheurs en sciences sociales de l’Université de British Columbia au Canada (Jessica Dempsey, Adriana DiSilvestro, Audrey Irvine-Broque, Fernanda Rojas-Marchini, Sara Nelson, Andrew Schuldt), de l’Université de Lancaster au Royaume-Uni (Patrick Bigger, Jens Christiansen) et de l’Université de Duke aux États-Unis (Elizabeth Shapiro-Garza). L’orientation de ce briefing, qui s’appuie sur un dossier de recherche intitulé « Beyond the gap : placing biodiversity finance in the global economy » [« Au-delà du fossé : faire place à la finance de la biodiversité dans l’économie mondiale »], découle de nos domaines d’expertise particuliers : l’écologie politique, l’économie politique de la nature, la gouvernance environnementale multi-échelle et le changement environnemental, ainsi que la répartition inégale des dommages environnementaux et de la perte de biodiversité.*

*Ce briefing a été réalisé avec la contribution financière partielle du SwedBio/Stockholm Resilience Centre et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.*

---

<sup>41</sup> Voir par exemple, Tendayi Achiume, E. (2019). Natural resource extractivism and racial equality. Thematic report of Special Rapporteur on contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance, United Nations Human Rights Office of the High Commissioner. <https://www.ohchr.org/EN/Issues/Racism/SRRacism/Pages/ThematicReportNaturalResourceExtraction.aspx>